

croit ou non en avoir besoin. C'est par les soins de ce dernier que furent préparées les quatre lois précitées, l'une interdisant à tout ministre du culte de prononcer une censure ecclésiastique portant atteinte à l'honneur civil, et spécialement l'excommunication, une autre réglant les formalités pour l'abandon d'une confession religieuse, la troisième réglant l'éducation des clercs ainsi que la nomination aux postes ecclésiastiques, et plaçant tous les séminaires sous le contrôle de l'Etat, la quatrième constituant une Haute Cour composée de onze membres, chargée de connaître de toutes les affaires ecclésiastiques, et investie du droit de prononcer la destitution des évêques et des prêtres. Ces lois furent déclarées nécessaires par Virchow, à l'effet de lutter en faveur du développement du progrès et de la civilisation ; et à sa suite, dans l'ivresse d'un triomphe auquel on ne pressentait pas de lendemain, on caractérisa la phase religieuse nouvelle d'un mot qui est resté, le *Kulturkampf*. En vain les orateurs du centre firent-ils entrevoir les conséquences d'une pareille lutte : "C'est la révolution, dit M. Aug. Reichensperger, qu'on propage d'en haut en fortifiant l'élément socialiste." M. Falk était absorbé par son œuvre de haine : "Il faut, avoua-t-il, déromaniser et rationaliser le clergé." A quoi Windhorst répondit : "Vous voulez faire de la religion un appendice de la police, former un saint synode au moyen de ce tribunal ecclésiastique que vous avez en vue... En matière de religion, il ne peut être question de nationalité. Le christianisme n'est pas venu pour être prêché aux seuls Allemands, mais à toutes les nations : toute église abdique qui ne prétend pas à l'universalité. L'Eglise catholique surtout a le nom, la vocation et le droit d'accueillir tout le monde dans son sein, et ce droit, elle saura le défendre."

Des devoirs impérieux s'imposaient aux évêques. Ils avaient à tracer aux fidèles la conduite à tenir en face d'une agression qui, par des moyens, tantôt violents, tantôt cauteux, avait pour objet de les entraîner dans le schisme ; ils le firent dès le 2 mai 1873. Aussitôt les petits séminaires et les couvents furent fermés ; plus de 400 évêques et prêtres furent poursuivis et condamnés ; par contre, le gouvernement reconnut au Dr Reinkens juridiction épiscopale sur l'Allemagne entière. Mais le courage des catholiques fut à la hauteur des circonstances : le pouvoir rencontra dans la conscience du peuple chrétien une digne puissante. Alors il se décida à forger de nouvelles armes, et, au commencement de l'année 1874, deux lois furent votées, l'une pour interpréter et compléter la loi sur l'éducation et la nomination des ecclésiastiques, l'autre sur l'administration des évêchés catholiques vacants ; en même temps de nombreux délits furent créés contre les prêtres catholiques. Les souvenirs de la Réforme avaient-ils fait naître dans le cœur de M. de Bismarck des espérances de succès ? On peut le penser. Mais les temps étaient bien changés ; la foi catholique s'était développée et épurée dans les âmes, et peu nombreux furent les apostats ; on n'en compta que 22, dix dans chacun des diocèses de Breslau et de Posen, deux dans le diocèse de Culm ; les 4000 autres prêtres restèrent unis à leurs évêques, tandis que les curés d'Etat étaient conspués par le peuple. Il y avait dans ce spectacle un caractère de grandeur qui semblait